



Travailleur saisonnier du secteur agricole



Vous cherchez un logement ?



Des aides et services pour les salariés en contrat saisonnier



UNE OFFRE DE LOGEMENTS ABORDABLES

Action Logement propose des **locations adaptées à votre situation** :

Une offre complète de logements⁽¹⁾, avec des loyers inférieurs aux prix du marché !

Que vous cherchiez une solution durable ou temporaire, **rendez-vous sur la plateforme logement Action Logement**. Un parcours 100 % digital pour simplifier vos recherches et accéder facilement à un logement qui vous convient.

➔ Connectez-vous sur **logement-actionlogement.fr**



ZOOM SUR ... LES LOGEMENTS TEMPORAIRES

Accessibles depuis la plateforme logement Action Logement et situés au sein d'Appart'hôtels, de résidences Habitat Jeunes, étudiantes, hôtelières... Ces logements meublés⁽²⁾ offrent une solution pour une courte durée, de quelques jours à deux ans.

(1) Aides et services réservés aux salariés des entreprises qui versent, à Action Logement Services, leur Participation des Employeurs Agricoles à l'Effort de Construction (PEAEC).

(2) Équipements type lit, réfrigérateur et parfois vaisselle, linge de lit...



L'accès aux offres de logement et aux services d'accompagnement locatif proposés par Action Logement est strictement gratuit et ne peut pas faire l'objet d'une quelconque facturation ou rétribution. Par ailleurs, Action Logement n'établit et n'adresse aucun bon de visite aux candidats. Pour l'attribution d'un logement dans une résidence de logements temporaires, certains gestionnaires peuvent vous facturer des frais de dossiers mais ceux-ci sont détaillés et contractuels. En dehors de ce cas, si de l'argent vous est demandé, il s'agit d'une fraude que vous pouvez dénoncer à l'adresse fraude.als@actionlogement.fr

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services et de l'employeur le cas échéant. Ils sont accessibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur et du solde disponible auprès d'Action Logement Services.



UN GARANT POUR VOTRE LOGEMENT

Action Logement **facilite votre entrée dans les lieux en se portant garant auprès de votre bailleur avec Visale**, une garantie **100 % gratuite**.

La garantie Visale est accessible aux travailleurs saisonniers pour tout type de logement (hors résidence principale), y compris certaines habitations légères de loisirs.

➔ Faites le test et votre demande sur **visale.fr**



UNE AIDE POUR FINANCER VOTRE CAUTION

Action Logement vous propose **un prêt sans frais ni intérêt** pour financer le dépôt de garantie, **l'AVANCE AGRI-LOCA-PASS⁽¹⁾ : jusqu'à 2 000 €,** dans la limite du montant demandé par votre propriétaire.

➔ Faites le test et votre demande sur **actionlogement.fr/contactpeaec**



UNE AIDE POUR LES FRAIS D'HEBERGEMENT

Action Logement vous aide à vous loger à proximité de votre emploi **en réduisant vos frais de logement** : jusqu'à 4 versements mensuels de 150 €, soit **600 € de subvention maximale**, sur une année civile.

➔ Faites votre demande sur **site.actionlogement.fr/redir/dossier-aide-saisonniers**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

L'aide AVANCE AGRI-LOCA-PASS, Visale et l'aide aux saisonniers agricoles sont prévues par des circulaires et distribuées par Action Logement Services.



0970 800 800 (appel non surtaxé)
9h-18h, lundi-vendredi (horaires métropolitains)
Munissez-vous du N° Siret de votre entreprise
(voir bulletin de paie)

actionlogement.fr



ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE